

HAULOTTE GROUP

Société Anonyme au Capital de 4 456 704,20 euros

Siège social : La Péronnière - 42152 l'Horme

332 822 485 RCS Saint Etienne

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 31 MAI 2007

RAPPORT DE GESTION

*

* *

1 - SITUATION DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE ECOULE :

1-1 -Secteurs d'activité – Gamme produits – Marché :

La Société estime être l'un des trois leaders mondiaux sur le marché de la nacelle élévatrice automotrice de personnes, en tant que constructeur généraliste, c'est à dire présent dans les quatre principales familles de produits (Télescopiques, Articulées, Ciseaux, Mâts verticaux) et en tant que vendeur sur les cinq continents. Par ailleurs, malgré la fin du partenariat avec la société Faresin, la Société entend rester présente sur le marché du Chariot Elévateur Télescopique avec le lancement au printemps 2007 de sa propre gamme. De plus, la Société a poursuivi ses efforts dans le domaine du terrassement, afin de promouvoir et de moderniser un engin multifonctions (terrassement, levage, porte-outils) le « MJX900 ».

Selon ses estimations propres - les statistiques mondiales issues d'un organisme indépendant étant toujours non disponibles - la Société a développé en 2006 ses parts de marché dans le Monde dans un marché mondial en hausse de 30% environ. Ce résultat a été obtenu grâce notamment à ses 16 filiales de distribution qui lui assurent une présence commerciale dans le monde entier (26% des effectifs du groupe vivent hors de France) et grâce au développement d'une offre de services adaptée autour des thèmes suivants : la fourniture rapide de pièces de rechange d'origine constructeur garanties – la formation (stages de formation concrets et aide pour les autorisations de conduite nacelles par des formateurs Haulotte) – une assistance technique précise (centres d'appels) et enfin la proposition de multiples solutions de services correspondant aux besoins de la clientèle (contrats de maintenance/révision et/ou visites périodiques et/ou extensions de garantie).

Parallèlement à ses efforts de développement, la Société a poursuivi la modernisation de son outil industriel, maîtrisé ses prix de revient malgré la hausse des matières premières et poursuivi avec succès une démarche de qualité totale.

Enfin, rien de tout ce qui précède n'aurait pu être réalisé sans le professionnalisme et la détermination des équipes d'Haulotte Group entièrement tournées vers la satisfaction des besoins des clients.

1-2- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé :

L'exercice clos le 31 décembre 2006 soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire, est le vingt-deuxième exercice depuis la création de la Société.

Le chiffre d'affaires social de la Société a atteint 414,20 M€, en nette progression par rapport à l'exercice précédent (305,9 M€), dont 85 % à l'exportation.

1-3- Présentation des états financiers sociaux:

Les comptes sociaux d'HAULOTTE GROUP SA pour 2006 sont résumés dans le tableau ci dessous (chiffres en milliers d'Euros) :

RESULTATS	EXERCICE 2006	EXERCICE 2005
CHIFFRE D'AFFAIRES	414 176	305 944
RESULTAT D'EXPLOITATION	348 362	50 155
RESULTAT FINANCIER	4 008	(4 558)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	902	(772)
BENEFICE (OU PERTE)	48 361	28 608

1-4- Analyse des résultats sociaux :

Le chiffre d'affaires 2006 d'Haulotte Group SA est en hausse de 35 % à 414,20 M€. Cette performance exceptionnelle est la confirmation de la reprise sensible constatée l'année précédente. Les volumes produits en 2006 ont permis d'accompagner la hausse très sensible des activités commerciales.

Le résultat d'exploitation est en progression de 39%. Il résulte directement de la progression du volume d'activité, d'une maîtrise des prix de revient et d'une évolution maîtrisée des frais de structuration.

Le résultat financier est bénéficiaire de 4 M€. La nette progression constatée par rapport à l'année précédente provient de l'augmentation des intérêts de comptes courants facturés aux

filiales et d'une amélioration générale de la situation financière des filiales, conduisant globalement à une reprise de provisions des créances financières.

Par ailleurs, les effets de change ont été moins favorables que l'année précédente.

Le résultat exceptionnel bénéficiaire de 0,9 M€ résulte de divers éléments et notamment de l'issue favorable de certains litiges.

1-5- Progrès réalisés ou difficultés rencontrées :

2006 aura été une année de démarrage de nouveaux produits, de lancements de projets industriels ainsi que d'un fort développement commercial renouvelé.

Les productions de nacelles télescopiques de 43 mètres et articulées de 41 mètres ont démarré en 2006 ainsi que leur commercialisation. En terme de recherche et développement, les efforts se sont concentrés sur la mise au point du chariot télescopique qui sera produit dans une nouvelle usine du Groupe qui est située dans la région espagnole de Cantabrie, et la poursuite de l'élargissement de notre gamme de nacelles élévatrices. Une autre usine a été développée en Roumanie en vue de compléter la capacité de production de nacelles afin de répondre à la hausse prévisible de la demande est européenne.

Les ventes des filiales de distribution (plus spécialement à Singapour, Pologne et Russie) se sont fortement développées sur l'année, accompagnées du renforcement de l'activité de services.

Enfin, le nouveau site de Lorette, centralisant désormais le Service Clients, le service commercial et certains services administratifs, contribue à la communication autour d'«Haulotte Group».

Comme en 2005, la Société a souffert de la faiblesse du dollar notamment aux Etats-Unis, premier marché de la nacelle.

Variations monétaires: signalons la poursuite de la hausse du coût des matières premières et la faiblesse persistante du dollar, monnaie de facturation de nos principaux concurrents, ce qui leur confère un avantage compétitif sur nos marchés historiques tout en rendant plus difficile notre pénétration sur leurs propres marchés.

1-6- Situation prévisible et perspectives d'avenir :

La montée des cadences réalisée au cours de l'année 2006, qui devrait jouer en année pleine en 2007, le succès de ses nouveaux produits et le développement de son réseau commercial hors d'Europe occidentale devrait permettre à Haulotte Group SA d'augmenter en 2007 son chiffre d'affaires d'environ 20% tout en préservant une rentabilité nette à deux chiffres.

1-7- Evènements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice :

Le début de l'année 2007 confirme la tendance constatée tout au long de 2006, à savoir un rythme soutenu de prise de nouvelles commandes.

Les deux nouvelles usines en Espagne et en Roumanie ont démarré conformément aux prévisions et vont monter progressivement en cadence sur les exercices 2007 et 2008.

De nouvelles implantations de filiales de distribution sont à l'étude, au Moyen Orient, en Amérique du Sud (la filiale Mexicaine est déjà ouverte) et en Asie.

1-8- Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires :

Voir paragraphes 1-1 et 1-11.

1-9- Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée :

La Société ayant externalisé en grande partie sa production, le principal risque réside dans la capacité d'approvisionnement de ses fournisseurs. Une diversification, largement entamée, des fournisseurs sur des composants clés est donc indispensable pour éviter les ruptures d'approvisionnement. Or, dans le contexte de forte accélération des ventes de la Société depuis près de deux ans, une pression accrue s'exerce sur les fournisseurs.

Bien que les ventes hors Europe occidentale soient encore peu développées par rapport au chiffre d'affaires global, la faiblesse persistante du dollar altère la compétitivité de la Société sur les « marchés dollars ». De plus, les deux principaux concurrents étant américains, la faiblesse de leur devise leur confère un avantage compétitif à l'export.

Le troisième risque significatif, qui nous ramène au « creux » des années 2002-2003, marquées par un assèchement des liquidités allouées par les banques aux loueurs de matériels d'élévation de personnes, réside dans la versatilité des organismes de financement quant à leur propension à financer les actifs des clients de Haulotte.

Le quatrième risque, inhérent à notre activité, est l'absence d'engagement à long terme des clients. Toutefois, le bon niveau de notre carnet de commandes, qui peut dépasser 6 mois sur certains modèles nous donne une bonne visibilité sur notre activité 2007.

1-10- Informations sur les risques de marché en application de la recommandation COB n° 89-01

Voir paragraphes 1-9 (dollar) et 1-11 (couverture de taux et de change).

1-11- Indications sur l'utilisation d'instruments financiers par la Société :

La Société a recours à des dérivés de taux et de change type échange d'intérêts, « collars », ventes à terme de devises (principalement en USD et en GBP).

- Objectifs et politique de la Société en matière de gestion des risques financiers :

La Société n'a pas une politique de recours systématique à des instruments de couverture des risques de taux ou de change.

Des opérations sont néanmoins réalisées en fonction des opportunités du marché. Ces opérations s'inscrivent toutefois dans une logique de couverture d'actifs ou passifs existants, et non dans une logique de spéculation.

- Exposition de la Société aux risques de prix, de liquidité et de trésorerie :

L'essentiel des ventes de la Société est réalisé auprès de son réseau de filiales de distribution. En dépit d'une forte pression concurrentielle, les filiales de distribution de la Société ont réussi à maintenir le niveau de leur prix de vente.

Le risque de trésorerie est faible eu égard à la syndication en août 2005 d'un crédit de 330 M€, **porté en juillet 2006 à 360 M€**, qui devrait permettre à la Société de subvenir à ses besoins futurs tant en terme de financement du besoin en fonds de roulement que de financement de ses investissements et de sa croissance externe. Enfin, le risque de liquidité est faible eu égard à l'excellent niveau des fonds propres de la Société et à sa trésorerie.

1-12- Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes :

Aucune modification n'a été apportée.

1-13- Activités en matière de recherche et de développement :

Les efforts des bureaux d'étude de la Société se sont portés principalement vers le développement d'une gamme de chariots télescopiques de 14 à 17 mètres et d'une nouvelle nacelle grande hauteur à flèche articulée de 41 mètres et à flèche droite de 28 et 43 mètres.

1-14- Charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts relatif aux dépenses somptuaires et aux amortissements:

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 29 569 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement et que l'impôt correspondant s'élève à 9 856,33 €.

1-15- Tableau des résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices :

Au présent rapport est joint en Annexe 1, un tableau présenté conformément au modèle du plan comptable révisé.

2 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Nous vous proposons d'affecter :

Le bénéfice de l'exercice s'élevant à	48 361 430,75 €
au compte « réserve légale » créditeur de.....	443 941,67 €
à hauteur de.....	1 728,75 €
ainsi ramené à	445 670,42 €
au compte « report à nouveau » créditeur de.....	25 037 861,45 €
à hauteur de.....	42 531 704,20 €
ainsi ramené à	67 569 565,65 €
à la distribution d'un dividende total provisoire à hauteur de	5 827 997,8 €
à la distribution d'un dividende de 0,17 euro par action.	

Ce dividende de 0,17 euro par action ferait ressortir une somme totale provisoire affectée à la distribution de 5 827 997,80 euros tenant compte uniquement de la totalité des actions créées à la clôture du 31/12/2006 suite aux levées des options de souscription d'actions attribuées par les Conseils d'administration des 26/07/2001 (101 050 stock options de 2001 levées au 25/04/2006) et 2/07/2002 (31 930 stock options de 2002 levées au 31/12/2006), soit 132 980 nouvelles actions.

Compte tenu que le montant total des actions créées jusqu'à la date de l'assemblée 2007, lié aux levées d'options du plan 2002, ne peut être connu en avance, cette somme totale affectée à la distribution va évoluer jusqu'à la date de l'assemblée générale et sera d'un montant maximum de 5 842 629,7 euros, soit une différence maximum de 14 631,90 euros (solde maximum de 86 070 stock options de 2002 pouvant encore être levées après le 31/12/2006) ; et le solde non distribué serait affecté au poste « report à nouveau » pour son intégralité.

La somme totale et définitive affectée en conséquence au compte report à nouveau sera également modifiée en fonction du nombre total d'actions supplémentaires créées à date de l'assemblée générale.

Compte tenu de ces facteurs d'évolution constante, nous vous informons que le conseil d'administration a donné tous pouvoirs à son président, avec faculté de délégation, aux fins de mettre à jour en conséquence la proposition d'affectation de résultat qui sera faite à l'assemblée générale du 31 mai 2007 dans les projets de résolutions soumises au vote.

Le dividende sera mis en paiement le 15 juin 2007, étant précisé que lors de la mise en paiement il sera tenu compte du nombre d'actions propres détenues par la Société, la somme correspondant au dividende non versé en raison de ces mêmes actions sera affectée au compte report à nouveau.

Sur le plan fiscal, ce dividende ouvre droit, au profit des actionnaires personnes physiques, à l'abattement de 40 % calculé sur la totalité de son montant.

3 - DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'au titre des trois exercices précédents, il a été versé les dividendes suivants, pour une action :

Exercice	Revenus éligibles à l'Avoir Fiscal		Revenus non éligibles à l'Avoir Fiscal	Avoir Fiscal 50%
	Dividendes	Autres revenus distribués		
2003	0,06			0,03

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement	Abattement Concernant les actionnaires personnes physiques
	Dividendes	Autres revenus distribués		
				Taux 50%
2004	0,1			0,05
				Taux 40%
2005	0,13			0,052

4 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

4-1- Prises de participations ou prises de contrôle :

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a procédé, le 21 juillet 2006, à l'acquisition de la totalité du capital de la société de location italienne LOCAV Srl située à Rome ; cette société détenant elle-même une filiale, la société LOCAV CAMPANIA Srl, située au même endroit.

La société Locav Srl a elle-même acquis le même jour, 60 % du capital de la société de location italienne Nove S.r.l, située également à Rome.

Cette acquisition permettra au Groupe d'être présent et de participer au développement du marché italien de la location dans la région de Rome.

Aliénations d'actions intervenues pour régulariser les participations croisées :

Au cours de l'exercice, nous n'avons constaté aucune participation croisée.

Cession de participations :

Au cours de l'exercice, la Société a cédé sa participation de 40% dans le capital de la société FARESIN-HAULOTTE Spa au profit d'une filiale de la société Faresin Spa, par accord de désengagement signé avec la société FARESIN Spa le 21 juin 2006.

Cet accord de désengagement implique également la fin du partenariat avec Faresin Spa pour la construction **et la vente** des chariots télescopiques et l'intégration de cette gamme de produits dans la production de la Société.

4-2- Activité des filiales et des Sociétés contrôlées :

A la date de la clôture, la Société contrôle 21 filiales dont l'activité est résumée ci-après (en millions d'euro) :

Entités	% de détention	CA 2006	Variation CA/2006-2005	Bénéfice/ Perte 2006	Variation résultat net/2006-2005
HAULOTTE FRANCE. S.A.R.L.	99,99%	58,1	20,2	0,9	0,1
ABM INDUSTRIES S.A.S	100%	0,5	-0,1	0,1	-0,1
TELESCOPELLE S.A.S	100%	0,2	0,1	0,3	0,3
LEV S.A.S	100%	26,0	1,1	1,2	1,0
LOCAV Srl**	100%	1,7	NA	0,1	NA
L.M.E. S.A.	100%	5,0	0,4	-0,9	-1,0
HAULOTTE Arges*	100%	0,0	NA	-0,1	NA
HAULOTTE Industrial (Cantabria) *	95 %	0,0	NA	-0,2	NA

HAULOTTE HUBARBEITSBUHNEN GmbH	100%	38,1	15,8	2,4	1,0
HAULOTTE UK Ltd	100%	59,7	28,8	2,5	1,2
HAULOTTE ITALIA S.r.l.	99,00%	29,6	15,1	2,2	1,4
HAULOTTE AUSTRALIA Pty Ltd	100%	16,9	0,8	0,6	0,1
HAULOTTE IBERICA S.L	98,71%	168,0	26,7	7,5	1,6
HAULOTTE NETHERLANDS B.V	100%	6,7	1,6	-0,1	-0,1
HAULOTTE US Inc	100%	13,1	-2,8	-7,2	-4,4
HAULOTTE SCANDINAVIA AB	100%	41,2	14,1	3,1	1,0
HAULOTTE Do Brazil Ltda	99,98%	5,5	3,7	0,2	-0,4
HAULOTTE Vostok OOO	100%	3,0	2,6	0,1	0,2
HAULOTTE Polska ZOO	100%	8,0	8,0	0,7	0,7
HAULOTTE SINGAPORE*	100%	5,4	NA	0,2	NA
HAULOTTE SHANGHAI*	100%	0	NA	-0,1	NA

* filiale créée en 2006

** entrée de périmètre au 1er juillet 2006

4-3- Impact des filiales sur l'environnement :

Aucune des filiales consolidées n'a d'activité industrielle susceptible d'entraîner des conséquences nuisibles sur l'environnement.

Sociétés principalement de négoce, leur activité se limite au stockage temporaire de machines et de pièces de rechange. La manutention de carburants, huiles hydrauliques et batteries d'accumulateurs, exceptionnelle lors des opérations de stockage/déstockage, s'effectue toujours en univers sécurisé. Le recyclage de ces produits est toujours confié à des organismes agréés.

4-4- Manière dont les filiales étrangères prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales

Les salariés des filiales étrangères consolidées ont pratiquement tous été recrutés dans leurs bassins d'emploi. Les conditions d'embauche sont en général plus favorables que les conventions collectives locales. La Société s'efforce de créer les opportunités pour permettre, aux salariés qui le méritent, d'accompagner favorablement sa croissance.

5- INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

Nous vous rappelons qu'aucune levée des options de souscription d'actions attribuées en 2001 n'avait été effectuée par les salariés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Nous vous informons que le capital social de la Société a augmenté au cours de l'exercice 2006 compte tenu des levées successives par les salariés des stock options de 2001 puis 2002 (voir détails en paragraphe 9), passant ainsi d'un montant de 4 439 416,80 euros (divisé en

34 149 360 actions de 0,13 euros chacune) à un montant de 4 456 704,20 euros à date de clôture de l'exercice 2006, divisé en 34 282 340 actions de 0,13 euros chacune.

Ainsi, au cours de l'exercice 2006, 132 980 nouvelles actions ont été créées par levées de stock options, se décomposant comme suit :

- 101 050 actions créées entre le 9/02/2006 et le 25/04/2006, date d'expiration de la période d'exercice des levées d'options de 2001, suite à la levée totale de 101 050 stock options de 2001 ;
- 31 930 actions créées entre le 2/07/2006 (date de début de période d'exercice des stock options de 2002) et le 31/12/2006, correspondant à la levée de 31 930 stock options de 2002 au total à date de clôture de l'exercice.

La modification du montant du capital social de l'article 7 des statuts et les formalités d'enregistrement au Registre du commerce et des sociétés et de dépôt des statuts modifiés ont été réalisées par le président du conseil d'administration selon pouvoirs donnés lors de la séance du 23 mars 2007.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième (5%), du dixième (10%), des trois vingtièmes (15%), du cinquième (20%), du quart (25%), du tiers (33%), de la moitié (50%), des deux tiers (66%) ou des dix-neuf vingtièmes (95%) du capital social ou des droits de vote :

Au cours de l'exercice 2006, la société Solem a acheté 15 000 titres de la Société le 13 juin 2006 au cours unitaire de 18,47 €, augmentant ainsi sa détention à 17 217 002 titres Haulotte Group.

Parallèlement, compte tenu de l'augmentation du capital de la Société par suite des levées de stock options des salariés tout au long de l'exercice, la participation au capital de la société Solem s'est vu diminuée de 50,37 % du capital social et plus de la moitié des droits de vote à date du 31 décembre 2005 à 50,22 % du capital social et plus de la moitié des droits de vote à date du 31 décembre 2006.

De nombreux salariés du Groupe détiennent des actions de la Société. Celles-ci n'étant toutefois pas toutes nominatives, la proportion du capital détenu ne peut être fournie de façon précise. Cette proportion reste cependant inférieure aux seuils indiqués ci-dessus.

6- NOMBRE D'ACTIONS PROPRES RACHETEES ET/OU VENDUES PAR LA SOCIETE

6-1- Actions achetées ou vendues par la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'année 2006, la Société a :

=> racheté 118 652 actions, à un cours moyen de 20.41 € ;

=> vendu 111 963 actions à un cours moyen de 21.14 €.

Valeur des actions au cours d'achat : 2 065 K€.

6-2- Actions propres détenues au 31 décembre 2006 :

- Nombre d'actions détenues au 31/12/2006 : 99 446, soit 0,29% du capital.
- Les frais de négociation sur 2006 se sont élevés à 10 256 €.
- Valeur nominale par action : 0,13 €.
- Affectation des actions détenues au 31/12/2006 :
L'intégralité des 99 446 actions auto-détenues ont été affectées à l'animation du cours dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie admise par l'AMF.

7 - EVOLUTION DU COURS DE BOURSE ET DES TRANSACTIONS

L'exercice 2006 s'est ouvert sur un cours de bourse de 16,68 Euros le 2 janvier, pour clôturer à 20,20 Euros le 29 décembre.

Le volume moyen des titres échangés par séance, sur les 255 jours de bourse de l'exercice, a été de : 151 485 titres.

L'évolution favorable du cours de bourse au cours de l'année 2006 (16,58 € au 31/12/2005 et 20,20 € au 31/12/2006 soit une hausse de 21,8 %) est sans doute le reflet de l'amélioration de notre marché et de nos performances commerciales et financières dans un contexte de reprise du secteur des Biens d'Equipement en général.

8 - DIRIGEANTS

8-1- Intérêts des dirigeants dans le capital :

Au 31 décembre 2006, la part des mandataires sociaux dans le capital était la suivante :
Pierre SAUBOT, Président du Conseil d'administration et Directeur Général, détient 13 189 actions, soit 0,04 % (0,038%) du capital,
Alexandre SAUBOT, Directeur Général Délégué, détient 990 actions, soit 0,003% (0,0028%) du capital.

8-2- Cumul des mandats sociaux :

DIRIGEANTS CONCERNES	MANDATS EXERCES DANS LA SOCIETE	MANDATS EXERCES DANS D'AUTRES SOCIETES
Pierre SAUBOT	Président du Conseil d'administration et Directeur Général Administrateur	- Président du Conseil d'administration et Directeur Général et administrateur de Solem SA, - Représentant de Pinguely-Haulotte SA devenue Haulotte Group SA, Président de ABM Industrie SAS,

		<ul style="list-style-type: none"> - Co-Gérant de la SCI La Coquille, - Gérant de Garance SARL, - Gérant de Société Commerciale du Cinquau, - Gérant de SCI Lancelot, - Administrateur de Intermat, - Administrateur de Valeurs du Sud, - Président de la Fédération départementale du 64 des vignerons indépendants.
<p>Alexandre SAUBOT</p>	<p>Directeur Général Délégué Administrateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général Délégué et Administrateur de Solem SA, - Représentant de Pinguely-Haulotte SA devenue Haulotte Group SA, Président de LEV SAS, - Représentant de LEV SAS, Président de Royans Levage SAS, - Représentant de Pinguely-Haulotte SA devenue Haulotte Group SA, Président d' ABM Industrie SAS, - Représentant de Pinguely- Haulotte SA devenue Haulotte Group SA, Président de Télescopelle SAS, - Gérant d' Haulotte France SARL, - Gérant d' Haulotte Services France, - Administrateur d' Haulotte Netherlands BV, - Administrateur d' Haulotte Iberica, - Administrateur d' Haulotte Portugal, - Administrateur d' Haulotte Scandinavia, - Administrateur de Faresin – Haulotte Spa jusqu'au 21 juin 2006, - Administrateur d' Haulotte Italia, - Gérant d' Haulotte GmbH, - Administrateur d' Haulotte Polska, - Directeur d' Haulotte UK, - Directeur de UK Platforms, - Directeur de UK Training, - Directeur d' Haulotte Australia, - Président d' Haulotte US, - Directeur d' Haulotte Singapour, - Représentant de Pinguely-Haulotte SA devenue Haulotte Group SA, - Administrateur unique d' Haulotte Cantabria, - Administrateur d' Haulotte Arges, - Président d' Haulotte Trading (Shangai) co. Ltd, - Administrateur d' Haulotte Mexico, - Président de Locav Srl, Nove Srl et Locav Compania Srl.

Elisa SAUBOT	Administrateur	- Administrateur de Solem SA.
Hadrien SAUBOT	Administrateur	- Administrateur de Solem SA.
José MONFRONT	Administrateur	- Administrateur d'Haulotte Trading (Shangāi) co.Ltd.
Michel BOUTON	Administrateur	- Président de la société PVI, - Président de la société Escal (filiale de la société PVI), - Président de la société Gepebus (filiale de la société PVI), - Président de la société Sovibus (actionnaire minoritaire de la société PVI).
Bertrand BADRE	Administrateur	- Néant.

8-3- Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Mandataires sociaux	Rémunération fixe * en Euros		Rémunération variable * en Euros		Avantage en nature
	2006	2005	2006	2005	
Pierre SAUBOT	162 500	156 000	50 000	76 500	Néant
Alexandre SAUBOT	156 000	130 000	90 000	71 600	Néant

(*) On entend par rémunération, le montant total perçu, y compris les avantages de toute nature, en l'occurrence versé par la société contrôlante, SOLEM.

Aucune rémunération n'est versée par la Société aux mandataires au titre de leur mandat social. Seuls leurs frais de déplacement pour se rendre aux séances du Conseil sont remboursés sur justificatifs.

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'un régime de retraite spécifique.

La Société n'a pris aucun engagement de toute nature au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

8-4- Etat récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants, par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés et leurs proches, en application de l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier

Les dirigeants de la Société n'ont procédé à aucune opération sur les titres qu'ils détiennent de la Société, directement ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés et leurs proches.

Seul Monsieur José Monfront, administrateur, dans le cadre de ses options de souscriptions d'actions attribuées en 2001, a réalisé les opérations suivantes :

- le 30 mars 2006, levée de 4 500 options de souscription d'actions au prix de souscription de 16,78 € soit un montant total d'opération de 75 510 € ;
- le 30 mars 2006, vente de 1 117 actions ainsi créées à un prix unitaire de 25,50 € soit un montant total d'opération de 28 483,50 € ;
- le 3 avril 2006, vente de 3 383 actions ainsi créées à un prix unitaire de 25,20 € soit un montant total d'opération de 85 251,60 €.

Ces opérations ont été déclarées à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans les délais légaux.

Pour l'augmentation de la participation dans le capital social de la Société de Solem SA, actionnaire majoritaire, voir paragraphe 5 ci-avant.

8-5- Opérations sur les titres de la Société réalisées par les membres du Comité Exécutif « assimilés aux dirigeants » en application de l'article L.621-18-2 b) du Code Monétaire et Financier:

Monsieur Segundo Fernandez, directeur général adjoint, directeur commercial groupe et membre du Comité Exécutif, a réalisé les opérations suivantes au cours de l'exercice 2006 dans le cadre de ses options de souscription d'actions attribuées en 2001 :

- le 10 avril 2006, levée de 3 500 options de souscription d'actions au prix de souscription de 16,78 € soit un montant total d'opération de 58 730 € ;
- le 10 avril 2006, vente de 3 500 actions ainsi créées à un prix unitaire de 24,13 € soit un montant total d'opération de 84 455 €.

Monsieur Philippe Noblet, Secrétaire Général et membre du Comité Exécutif, a réalisé les opérations suivantes au cours de l'exercice 2006 dans le cadre de ses options de souscription d'actions attribuées en 2001 :

- le 31 mars 2006, levée de 3 500 options de souscription d'actions au prix de souscription de 16,78 € soit un montant total d'opération de 58 730 € ;
- le 31 mars 2006, vente de 3 500 actions ainsi créées à un prix unitaire de 24,706 € soit un montant total d'opération de 86 471 €.

9 - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Etat de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice :

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons que l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice écoulé, soit le 31 décembre 2006, est inférieur à 3 %.

Options de souscription d'actions accordées au personnel salarié :

	PLAN N°1	PLAN N°2	PLAN N° 3
Date du conseil d'administration	26 juillet 2001	2 juillet 2002	8 juillet 2003
Nombre total d'options ayant été attribuées à l'origine	171 250	175 250	159 200
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31/12/2006	0 (103 000 à date d'expiration du 25/04/06)	86 070	114 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites : -par les mandataires sociaux -par les dix premiers attributaires salariés	0 33 500	0 33 500	0 29 400
Point de départ d'exercice des options	26 juillet 2005	2 juillet 2006 (sauf cas dérogatoires)	8 juillet 2007 (sauf cas dérogatoires)
Date d'expiration	Initialement 25 octobre 2005 étendue au 25 avril 2006 par Conseil d'administration du 26/10/2005	2 juillet 2009	8 juillet 2010
Prix de souscription ou d'achat	16,78 Euros	9,46 Euros	4,19 Euros
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2006	101 050	31 930	0

Attribution gratuite d'actions au bénéfice des salariés de la Société :

Nous vous informons qu'aucune attribution gratuite d'actions de la Société au bénéfice des salariés n'a été effectuée au cours de l'exercice 2006.

Restrictions imposées aux mandataires sociaux pour l'exercice des options ou la conservation des actions issues de levées d'options avant la cessation de leurs fonctions :

Aucune restriction particulière aux mandataires sociaux n'est prévue dans le cadre des règlements des plans d'options 2001, 2002 et 2003 pour l'exercice ou la conservation des actions issues des levées d'options. De même, le conseil d'administration de la Société n'a apporté aucune restriction nouvelle depuis l'adoption de ces différents règlements.

Sorties :

EN NOMBRE	2006	2005
Démissions	16	27
Licenciement	15	15
Fin de période d'essai	7	0
Fin de CDD	7	7
Rupture anticipée CDD		0
Fin contrat de qualification	1	1
Retraite	4	0
Décès	2	0
Fin de stage	5	1
Total	62	51

Mutation	1
Fin d'alternance	1
Autres motifs	3

2°) Heures supplémentaires

	NOMBRE	MONTANT
2004	2 130	28 924
2005	8 492	112 944
2006	16 831	217 230
Ecart	7 817	104286

Ecart entre 2005 et 2006 :72 % de ces heures supplémentaires ont été effectuées par des ouvriers. Elles sont directement liées à la forte augmentation de l'activité.

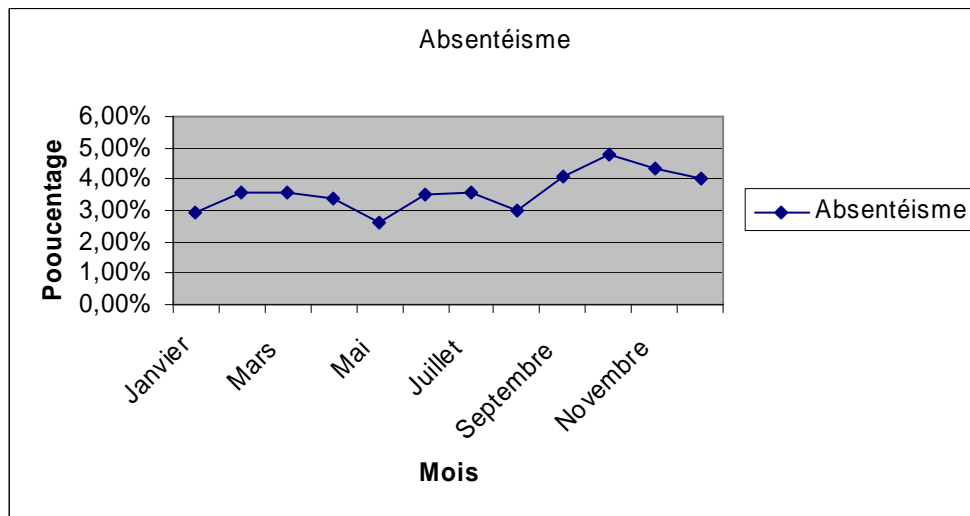
3°) Temps de travail et absentéisme :

Temps plein : 35h00 (soit 1 607 Heures) annualisées avec possibilité de modulation

Temps partiel :

- 50 % de 1 607 H soit 803,5 H par an : 3 salariés (2005 : 2 salariés)
- 53 % de 1 607 H soit 851,71 H par an : 1 salarié (aucun salarié en 2005)
- 59 % de 1 607 H soit 948 H par an : 1 salarié (2005 :1 salarié)
- 67 % de 1 607 H soit 1076 H par an : 1 salarié (2005 : 1 salarié)
- 73.3 % de 1 607 H soit 1 177,931 H par an : 1 salarié (aucun salarié en 2005)
- 80 % de 1 607 H soit 1285 H par an : 8 salariés (2005 : 11 salariés)
- 90 % de 1607 H soit 1 446 H par an : 1 salarié (2005 : 1 salarié).

ABSENTEISME 2006



Motifs d'absentéisme :

- Absences injustifiées
- Accidents du travail complétés ou non complétés
- Accidents de trajet
- Maladies complétées ou non complétées
- Retard.

4°) Rémunérations :

Masse salariale pour 2005 : 12 886 829 €

Masse salariale pour 2006 : 15 255 243 €

Taux moyen de charges sociales : En 2005 : 46,49 %
En 2006 : 46,70 %

Participation :

Montant net de la participation versé en 2007 au titre de l'exercice 2006, en application de l'accord de groupe incluant Haulotte Group, ses principales filiales françaises et la société Solem : 2 310 715 €.

Intéressement : 346 000 €.

5°) Egalité professionnelle Hommes/Femmes

En 2006, des écarts de situation entre hommes et femmes continuent d'apparaître au sein de notre Société du fait de son histoire, de son activité mécanique, de son bassin d'emploi et des compétences disponibles.

Cependant, ces écarts se réduisent de plus en plus chaque année, traduisant une réelle politique volontaire de valorisation de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, tant au niveau du recrutement, de l'évolution professionnelle, du temps de travail, de la rémunération que de la formation professionnelle.

Recrutement :

Nos critères d'embauche et d'évolution professionnelle sont strictement et objectivement professionnels, et nos offres d'emploi ne font référence qu'aux caractéristiques techniques du poste à pourvoir, à la compétence et à l'expérience nécessaire pour le tenir.

Toute pratique à caractère discriminant est donc exclue de nos processus de recrutement et de gestion des ressources humaines, cela est d'ailleurs prévu par notre charte des comportements.

De ce fait, les chiffres de 2006 démontrent, de façon encore plus marquée que les années précédentes, la féminisation croissante de nos recrutements, quelque soit la catégorie socio-professionnelle.

Ainsi, 42 femmes ont été embauchées en 2006 contre 17 en 2005, soit une évolution de + 147% alors que l'évolution des recrutements masculins n'a été que de 57%. Ainsi, la part du personnel féminin recruté est passée de 20 à 28%.

L'analyse par catégorie socio-professionnelle des recrutements effectués en 2006 démontre que:

- la part du personnel féminin cadre embauché augmente chaque année, passant dans les douze derniers mois de 24 à 26% ;
- les recrutements de personnel féminin ouvrier ont connu un essor considérable (+ 400%), grâce entre autre aux améliorations ergonomiques de nos postes de travail, rendant accessibles à tous, les postes jusque-là habituellement occupés par des hommes.

Nous notons cependant des difficultés de recrutement, pour les postes à très forte technicité.

Evolution des effectifs :

La part du personnel féminin dans nos effectifs totaux augmente encore cette année, passant de 17,7% en 2005 à 20% en 2006, soit une évolution de 13%.

La proportion des femmes cadres et ETDAM se stabilise, avec une légère hausse. Par contre, la proportion de femmes de la catégorie « ouvriers » passe de 2 à 7%, soit une évolution de + de 200%.

L'essentiel du personnel féminin se concentre toujours sur la catégorie EDTAM, avec une représentation de l'ordre de 42%.

Les pyramides d'âge et d'ancienneté démontrent des tendances similaires entre les hommes et les femmes et ne font apparaître aucune particularité liée au sexe.

Les populations féminines sont présentes sur presque tous les secteurs de l'entreprise, avec une très forte représentation (> 70%) dans les secteurs juridique, gestion et RH, et une représentation autour de 30% dans les secteurs achats, grand export, informatique, communication, SAV.

S'agissant de notre politique de formation:

Au cours de l'exercice 2006, l'effort de formation du personnel féminin a essentiellement porté sur la population cadre et ETDAM.

Dans la population ETDAM, 25% des personnes formées sont des femmes et dans la population cadres, les femmes formées représentent 20% des stagiaires.

Sur notre politique de rémunération :

Nous devons, cette année encore, faire le constat que le salaire brut moyen des personnels féminins est aujourd'hui inférieur à celui des personnels masculins.

La Société continue cependant ses efforts en vue de garantir l'évolution de rémunération des femmes et des hommes, selon les mêmes critères, fondés uniquement sur les performances de la personne, ses compétences et son expérience professionnelle.

Ainsi, l'analyse des rémunérations, toutes catégories confondues, souligne encore un écart proche de 10% en défaveur des femmes. Cet écart tend à se réduire par une politique volontariste en matière d'embauche et d'évolution professionnelle.

Bien qu'encore insatisfaisants, ces résultats nous placent dans une situation bien meilleure que celle constatée au niveau national, dans des secteurs similaires. Dans l'industrie, l'écart des salaires entre hommes et femmes est en effet de 22%.

6°) Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs :

- Accord d'intéressement pour les exercices 2005, 2006, 2007 – sites de L'Horme, du Creusot et de Reims et son avenant en date du 30 juin 2006 concernant le rattachement du site de Lorette.
- Accord collectif signé en 2005 sur l'évolution professionnelle des personnels relevant de la classification ouvriers au sein des établissements industriels de la société Pinguely-Haulotte devenue Haulotte Group (à durée indéterminée).
- Accord sur les salaires Année 2007 - sites de L'Horme, Lorette, du Creusot et de Reims.

7°) Les conditions d'hygiène et de sécurité :

Le bilan de l'année 2006 en matière d'hygiène et de sécurité est très contrasté.

Un taux de fréquence en hausse :

En 2006, 151 accidents du travail sont survenus dans le groupe, population intérimaire comprise (117 en 2005).

Face à cette hausse, nous avons renforcé nos actions sécurité. Nous avons notamment effectué des investissements en matière de sécurité :

- > adaptation des EPI en fonction du poste de travail : dotation de bouchons d'oreille moulés, chaussures avec métatarse renforcé, gants ;
- > amélioration du système d'aspiration et de ventilation des lignes de production et cabines peinture ;
- > changement d'outillage ;
- > réimplantation des lignes de production sur les différents sites, changement des sols ;
- > réaménagement des bureaux.

D'autre part, chaque accident est systématiquement analysé et suivi de plan d'actions. Les plans d'actions correctives ou préventives sont immédiatement mis en place. Des audits sécurité sont également effectués.

Un taux de gravité en baisse :

Notre taux de gravité est passé de 1,79 en 2005 à 1,24 en 2006. Ce taux, bien qu'encore trop élevé, est encourageant car, tenant compte des accidents survenus pour la population intérimaire, il est encore largement inférieur à la moyenne nationale.

Les différentes actions menées depuis plusieurs années, ainsi que les investissements réalisés en sécurité sur les différents sites commencent à porter leurs fruits. Le nombre d'accidents est certes trop important, mais leur gravité est moindre.

8°) La formation :

Heures de Formation 2006 : 5 340,8 heures (2005 : 4 033,55 heures)

Coût pédagogique 2006 : 200 190,94 € (2005 : 162 215,14 €)

Coûts salariaux 2006 : 91 630,09 € (2005 : 96 982,81 €)

9°) L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés :

Le Groupe compte 16 bénéficiaires travailleurs handicapés, ayant donné lieu au versement de la somme de 19 848 € (2005 : 17 bénéficiaires et versement de 8 062,12 €).

10°) Les œuvres sociales :

Le Groupe a versé 186 888 € au titre des œuvres sociales (2005 : 159 074 €).

11°) Importance de la sous-traitance

La stratégie industrielle du Groupe est concentrée sur trois axes prioritaires :

- Conception et industrialisation ;
- Assemblage et personnalisation ;
- Assurance qualité et respect des réglementations.

L'organisation interne ne pouvant maîtriser toutes les technologies utilisées dans nos machines, les composants et sous-ensembles mécano-soudés, électriques, hydrauliques sont en conséquence confiés à des fournisseurs compétents, qui maîtrisent les technologies utilisées.

10-2- Prise en compte des conséquences environnementales

En application du Décret n° 2002-221 du 20 février 2002, la Société apporte des précisions quant aux conséquences de son activité sur l'environnement.

Consommations pour l'ensemble des sites de la Société :

Consommation en eau : 12 000 m³, soit 34 107 € (2005 : 9 879 m³, soit 28 874 €).

Consommation en gaz : 28 210 583 kW/h, soit 868 435 € (2005 : 23 064 381 kWh, soit 610 836 €).

Consommation en électricité : 7 065 776 kW/h, soit 437 855 € (2005 : 5 530 363 kWh, soit 384 188 €).

Consommation en peinture : 1 838 305 € (2005 : 1 493 267 €).

Mesures prises pour la protection de l'environnement sur les sites de la Société :

Signalons que le Groupe a développé des machines à essence gaz dans un but de protection de l'environnement.

Reims :

- Création d'un parking avec protection d'hydrocarbures
- Valorisation des déchets de poudres
- Contrôles périodiques obligatoires
- Mesures des rejets
- Vidange des séparateurs d'hydrocarbures
- Traitement des déchets industriels spéciaux
- Tri sélectif bois –carton.

Travaux prévus :

- Réfection toiture pour isolation et maîtrise de l'énergie
- Aspirateurs poussières ponçage
- Aspirateur grenaille
- Bancs automatiques de contrôle
- Protection incendie site.

Le Creusot :

- Contrôles périodiques obligatoires
- Mesures des rejets de notre installation de traitement de surface, de notre grenailleuse et de notre cabine de peinture liquide
- Vidange des séparateurs d'hydrocarbures
- Traitement des déchets industriels spéciaux par le biais d'entreprises habilitées et sérieuses
- Tri sélectif des chiffons souillés
- Tri sélectif bois –carton.

L'Horme :

- Installation d'une doseuse automatique supplémentaire limitant les déchets de peinture à détruire
- Maintien du tri sélectif des déchets (DIB, DIS, cartons, bois, fer) DIB de 115T en 2004 à 91T en 2005 malgré la hausse de production (122T en 2006)
- Achat cuve double peau pour huiles usagées
- Mise en conformité cuve hydraulique et gasoil
- Achats bacs de rétention plastique pour batteries
- Retraitement des futs d'acides et bacs à boues
- Agrandissement zone de traitement des déchets
- Système aspiration des fumées
- Etude de remplacement du dégraissant UPOL (classé toxique) par un dégraissant bio
- Ajout de rideaux d'air chaud pour limiter le refroidissement des halls lors des ouvertures des rideaux automatiques

11 – AUTORISATION D'ACQUERIR DES ACTIONS DE LA SOCIETE DANS LA LIMITE DE 10% DU CAPITAL SOCIAL

Nous vous proposons d'autoriser le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au président, conformément aux articles L. 225-209 et L. 225-212 du Code de Commerce à acquérir sur le marché ou hors marché et par tous moyens, des actions de la société dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital social de la Société.

Haulotte Group souhaite disposer de la possibilité de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions en vue de,

- l'animation du cours dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme au contrat type AFEI et à la nouvelle charte de déontologie de l'AFEI du 14/03/2005 approuvée par l'AMF le 22/03/2005;
- la conservation des titres acquis et leur remise ultérieure en paiement ou à l'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la couverture de plans d'options réservés aux salariés ou autres allocations d'actions à des salariés et/ou la couverture de titres de créances convertibles en actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-17 et suivants du Code de Commerce;
- l'annulation des titres acquis.

Il est précisé que le nombre d'actions éventuellement acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% du capital, conformément aux nouvelles prescriptions de la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005.

La cession ou le transfert de ces actions pourrait être effectué par tous moyens. Les actions acquises pourraient également être conservées. Elles pourraient être annulées dans les conditions prévues par la loi. La part du programme de rachat pouvant être effectuée par négociations de blocs pourrait atteindre la totalité du programme.

Les achats d'actions pourraient porter sur un nombre d'actions représentant au maximum 10 % du capital social de la société (soit 3 428 234 actions). Le montant total des acquisitions ne pourra donc pas dépasser 205 694 040 €.

Le prix d'achat ne pourrait dépasser 60 euros par action sous réserve des ajustements liés aux opérations sur le capital de la société.

Le nombre d'actions détenues directement ou indirectement, en application de la présente autorisation, ne pourra excéder 10% du capital social.

Dans le cas où il serait fait usage des facultés offertes par le quatrième alinéa de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, le prix de vente serait alors déterminé conformément aux dispositions légales en vigueur.

Cette autorisation serait donnée pour une durée maximum de dix huit (18) mois. Elle pourrait être utilisée y compris en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange.

Nous vous proposons également de conférer tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation au président, pour passer tous ordres de bourse, utiliser tout produit

dérivé dans le respect de la réglementation boursière en vigueur, conclure tous accords en vue d'effectuer toutes formalités, toutes démarches et déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

12- Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L.225-100-3 du Code de Commerce)

12-1- Structure du capital de la Société :

Le capital de la Société est détenu majoritairement par la société SOLEM, elle-même détenue par la famille Saubot.

A la clôture de l'exercice 2006, la structure du capital est la suivante :

- > SOLEM détient 50,22 % du capital (et 65,90% des droits de vote)
- > le public (actions au porteur) détient 46,16 % du capital (et 30,42% des droits de vote)
- > les actionnaires nominatifs détiennent 0,55% du capital (et 0,61% des droits de vote) dont 0,08% du capital détenu au nominatif par la famille Saubot.

12-2- Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L 233-11 du Code de Commerce :

Signalons que l'article 9 – cession et transmission des actions – des statuts prévoit l'obligation pour toute personne morale ou physique qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction égale à 1% du capital social ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, d'informer la Société dans un délai de quinze jours du franchissement de seuil de participation.

A défaut de cette déclaration, les statuts prévoient que les actions qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5% du capital social en font la demande (consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale).

12-3- Participations directes ou indirectes dans le capital dont la Société a connaissance en vertu des articles L 233-7 et L 233-12

Voir paragraphe 5 du présent rapport.

12-4- Liste de détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci

Chacune des actions de la société donne droit de participer aux assemblées d'actionnaires, avec voix délibérative, dans les conditions et sous les réserves prévues par la loi et les règlements. Chacune des actions donne droit dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

A défaut de déclaration par un actionnaire, agissant seul ou de concert, du franchissement du seuil de participation de un pour cent (1 %) du capital social ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant cinq pour cent (5 %) du capital social en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale.

12-5- Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel dont ce dernier n'exerce pas les droits de contrôle

Néant.

12-6- Accords entre actionnaires connus de la Société et pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice de droits de vote

Néant.

12-7- Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration

Les statuts prévoient que la Société est administrée par un conseil d'administration composé conformément aux dispositions légales.

Nomination des administrateurs :

Chaque administrateur doit être actionnaire de la Société et propriétaire au moins d'une action de fonction (article 12 des statuts).

Concernant les dispositions légales, signalons qu'une personne physique ou morale peut être nommée administrateur de la Société.

Chaque administrateur doit être capable ou mineur émancipé et ne pas être frappé d'incompatibilités ou d'interdictions prévues par la loi.

L'administrateur peut être salarié de la Société à condition que son contrat de travail soit antérieur à sa nomination en qualité d'administrateur et qu'il corresponde à un emploi effectif.

Le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

En l'absence de limite d'âge particulière des administrateurs fixée par les statuts, le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut pas être supérieur au tiers des administrateurs en fonction.

La nomination des administrateurs au cours de la vie sociale est de la compétence de l'assemblée générale ordinaire et doit figurer dans l'ordre du jour de l'assemblée hors cas de nomination à la suite d'une révocation.

Le mandat des administrateurs nommés au cours de la vie sociale est de six années au plus (article 12 des statuts).

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président, personne physique, qui doit être âgé de moins de soixante dix ans. Le président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur et est rééligible (article 12 des statuts).

Les administrateurs sont rééligibles et les statuts ne comportent pas de dispositions contraires. Les statuts ne fixent pas de nombre minimum d'administrateurs supérieur au minimum légal.

Remplacement des administrateurs :

Lorsqu'en cours de ses fonctions, le président du conseil d'administration atteint l'âge limite de soixante dix ans, il est réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau président dans les conditions statutaires (article 12 des statuts).

En cas de vacances de postes d'administrateurs par suite de décès ou de démissions, les membres du conseil d'administration peuvent désigner eux-mêmes à titre provisoire, par cooptation, un nouvel administrateur dont la nomination devra ensuite être approuvée par la plus prochaine assemblée. La cooptation n'est pas possible dans le cas où le nombre des administrateurs est inférieur au minimum légal de trois et l'assemblée générale ordinaire doit être convoquée immédiatement pour compléter l'effectif du conseil.

Conformément aux dispositions légales, les mandats d'administrateur prennent fin par l'arrivée du terme, par application des règles de limite d'âge, par la survenance d'un événement personnel empêchant l'administrateur d'exercer ses fonctions (décès, maladie...), par dissolution ou transformation de la Société, par l'adoption d'un nouveau régime (directoire et conseil de surveillance) et enfin par révocation ou démission.

12-8- Règles applicables à la modification des statuts de la Société

La modification des statuts de la Société obéit aux dispositions légales conférant compétence unique à l'assemblée générale extraordinaire.

Par exception à cette règle, le conseil d'administration est habilité à modifier les statuts concernant le montant du capital social et le nombre des actions qui le composent, après avoir constaté, lors de sa première réunion suivant la clôture de l'exercice, le nombre et le montant des actions émises à la suite des levées d'options de souscription d'actions.

Dans ce cadre, le conseil d'administration peut également déléguer à son président le pouvoir de procéder à ces opérations de modifications des statuts et de publicité, comme il peut juger préférable de ne pas attendre la fin d'un exercice social pour procéder aux modifications statutaires.

12-9- Pouvoirs du conseil d'administration concernant en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Les pouvoirs du conseil d'administration concernant les programmes de rachat d'actions sont autorisés et délégués par les assemblées générales ordinaire et extraordinaire.

L'assemblée générale ordinaire autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au président, à acquérir sur le marché ou hors marché et par tous moyens, des actions de la Société dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital social de la Société (et dans la limite de 5% du capital pour acquérir des actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport). Cette autorisation est donnée pour une durée maximum de dix huit (18) mois et pourrait être utilisée y compris en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange.

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation au président, pour passer tous ordres de bourse, utiliser tout produit dérivé dans le respect de la réglementation boursière en vigueur, conclure tous accords en vue d'effectuer toutes formalités, toutes démarches et déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

L'assemblée générale extraordinaire autorise le conseil d'administration à annuler, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la Société qu'elle serait amenée à détenir pour les avoir acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions, dans la limite de 10 % du capital de la société par périodes de 24 mois.

Dans ce cadre, elle autorise le conseil d'administration à imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les postes primes ou de réserves disponibles et lui donne tous pouvoirs pour fixer les conditions et modalités de cette ou de ces annulations et modifier, le cas échéant, les statuts de la Société en conséquence.

En cas d'émission d'actions, les pouvoirs éventuellement accordés au Conseil d'administration seront autorisés et délégués par l'assemblée générale des actionnaires.

12-10- Accords conclus par la Société devant être modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle de la Société (excepté les divulgations pouvant porter gravement atteinte aux intérêts de la Société)

Néant.

12-11- Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés en cas de démission ou de licenciement sans cause réelle et sérieuse ou de fin d'emploi en raison d'une offre publique

Néant.

13- CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Le rapport spécial établi par les commissaires aux comptes fait état des conventions entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du Code de commerce conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Nous vous demandons, conformément aux dispositions de l'article 225-40 du Code de commerce, d'approuver ledit rapport.

Nous vous informons, par ailleurs, que vous pourrez, à compter du jour de la convocation à l'assemblée générale, obtenir communication de la liste et de l'objet des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales par la Société au cours de l'exercice écoulé et qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières, sont significatives pour l'une des parties.

14- RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE CONSOLIDE

14-1-Activité du Groupe :

Les comptes consolidés du Groupe ont été préparés en appliquant les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 519.3 M€ en 2006 contre 387,8 M€ en 2005 soit une hausse de 34 %.

Cette hausse est liée à une forte progression des ventes de machines (+39%), et dans une moindre mesure à une hausse de l'activité location (+17%). L'augmentation tout au long de l'année des volumes produits aura permis d'alimenter cette évolution commerciale très positive.

Au niveau géographique l'Europe représente toujours une part significative stable du chiffre d'affaires (90% du total).

Le résultat opérationnel consolidé avant écarts d'acquisition du Groupe est en nette progression, puisqu'il s'établit à 95 M€ contre 65,7 M€ en 2005, soit plus de 44% de progression.

En pourcentage du chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation s'établit à 18.3%. Cette progression est le fruit d'une maîtrise des prix de revient, d'une évolution contrôlée des frais de structuration et ce malgré une hausse des frais de R&D enregistrés sur l'exercice et malgré des effets de change **moins favorables** qu'en 2005.

Le résultat net consolidé part du Groupe au 31 décembre 2006 est de 60.4M€ contre 45,8 M€ en 2005, soit une rentabilité nette de 11.6% contre 11.8% (11.6% hors écart d'acquisition). Le résultat 2006 est maintenu au niveau de 2005 grâce au niveau élevé du résultat opérationnel qui permet d'absorber les effets négatifs du coût de l'endettement et de la croissance de l'impôt.

14-2- Situation de l'ensemble constitué par les sociétés comprises dans la consolidation :

Voir paragraphe 4 du présent rapport.

14-3- Evolution prévisible de l'ensemble consolidé :

Grâce à ses capacités de production étendues, à ses nouveaux produits et à ses implantations commerciales toujours plus globales et mondiales, le Groupe prévoit une croissance de son activité aux alentours de 20% avec une rentabilité nette d'environ 12%.

14-4- Progrès réalisés et difficultés rencontrés :

Voir paragraphe 1-5 du présent rapport.

14-5- Evénements importants survenus depuis la date d'arrêté des comptes consolidés et la date à laquelle ils sont établis :

Voir paragraphe 1-7 du présent rapport.

14-6- Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, notamment de leur situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires :

Voir paragraphe 1-8, 1-1 et 1-11 du présent rapport.

14-7-Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation est confronté :

Voir paragraphe 1-9 du présent rapport.

14-8- Indications sur l'utilisation d'instruments financiers par la Société:

Voir contenu du paragraphe 1-11 du présent rapport.

- Objectifs et politique de la société en matière de gestion des risques financiers (y compris la politique concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture) :

Voir paragraphe 1-11 du présent rapport.

- Exposition de la société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie :

Voir paragraphe 1-11 du présent rapport.

14-9- Activités en matière de Recherche et Développement :

En plus des activités mentionnées au paragraphe 1-13 du présent rapport qui montrent l'effort soutenu et continu du Groupe dans ce domaine, des amortissements accélérés ont été constatés sur certains projets précédemment capitalisés. Ces deux phénomènes expliquent le niveau élevé de charge sur l'exercice.

15 - TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL, PAR APPLICATION DES ARTICLES L. 225-129-1 L. 225-129-2 et L.225-129-3:

Nous vous précisons que le Conseil d'administration n'a pas de délégations en cours de validité et, qu'en conséquence, aucun tableau n'est joint au présent rapport.

16 – RAPPORT ETABLI PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce, le rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société est joint en Annexe 2 du présent rapport

Le Conseil d'Administration

ANNEXE 1 :

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)</i>	<i>31/12/2006 12</i>	<i>31/12/2005 12</i>	<i>31/12/2004 12</i>	<i>31/12/2003 12</i>	<i>31/12/2002 12</i>
<i>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</i>					
Capital social	4 456 704	4 439 417	4 439 417	4 439 417	4 439 417
Nombre d'actions					
- ordinaires	34 282 340	34 149 360	34 149 360	34 149 360	34 149 360
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer (stocks options)	200 070	366 600			
<i>OPERATIONS ET RESULTATS</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes	414 176 101	305 944 067	211 159 589	191 207 864	203 190 250
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	88 764 101	53 394 986	19 181 039	6 928 075	9 016 067
Impôts sur les bénéfices	23 864 203	14 634 512	2 403 237	13 308	778 757
Participation des salariés	2 310 715	1 580 765			
Résultat après impôt, participation, dot. amortissements et provisions	48 361 431	28 608 821	6 553 444	(5 874 596)	471 333
Résultat distribué	5 827 998	4 439 417	3 414 936	2 039 662	6 146 885
<i>RESULTAT PAR ACTION</i>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	1,83	1,09	0,49	0,20	0,24
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	1,41	0,84	0,19	-0,17	0,01
Dividende attribué	0,17	0,13	0,10	0,06	0,18
<i>PERSONNEL</i>					
Effectif moyen des salariés	536	477	451	515	475
Masse salariale	17 038 325	13 770 950	14 764 103	13 640 175	12 361 954
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	6 556 478	5 478 868	5 129 570	5 446 833	4 544 490